ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archives

Question écrite n° 1000

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur certains problèmes liés à la préservation et à la conservation du patrimoine écrit. En effet, des centaines de millions de feuillets (livres, périodiques, estampes, manuscrits, musique) s'autodétruisent dans les bibliothèques et archives par le phénomène d'acidification. Ainsi, d'après les estimations, 25 millions d'ouvrages imprimés sont en péril et, compte tenu du caractère évolutif de la situation, la plupart des 40 000 nouveaux ouvrages entrant chaque année à la Bibliothèque nationale, au titre du dépôt légal, imprimés sur papier acide, sont voués à l'autodestruction. Certains remèdes existent (désacidification, renforcement mécanique des ouvrages) qui permettent de traiter les ouvrages, mais ils restent cependant limités. Il est donc urgent, afin de sauvegarder le patrimoine graphique, de prendre des dispositions visant à faire cesser l'impression des documents d'Etat à conserver sur du papier acide et à utiliser le papier permanent qui répond aux normes internationales et offre les meilleures chances de durée. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures dans ce sens.

Texte de la réponse

L'obligation faite aux éditeurs publics, services de l'Etat ou des collectivités territoriales, de faire imprimer sur papier permanent la totalité ou une partie de leurs publications entraînerait un renchérissement du coût de production - lié notamment à l'obligation pour les imprimeurs d'acquérir de nouveaux équipements - dans un contexte déjà difficile pour les partenaires de la chaîne du livre comme pour les budgets publics. Cet effort financier paraît d'autant moins nécessaire que les éditeurs français (et notamment la Bibliothèque nationale de France pour ses propres publications) utilisent depuis nombre d'années un papier dont la qualité moyenne a beaucoup progressé et dont la longévité est sans commune mesure avec celle du papier fabriqué il y a cinquante ans. Cette longévité est en outre accrue par les mesures de conservation préventives prises par beaucoup de grandes bibliothèques patrimoniales, à l'instar de la Bibliothèque nationale de France. Dès lors, l'enjeu essentiel pour la sauvegarde du patrimoine écrit réside dans la restauration des documents de la fin du xixe et du xxe siècles menacés par l'acidification : à cette fin, la Bibliothèque nationale de France a mis en oeuvre un plan de sauvegarde reposant, d'une part, sur la désacidification et le renforcement des ouvrages menacés et, d'autre part, sur le microfilmage et la numérisation des collections concernées.

Données clés

Auteur : M. Pierre Forgues
Circonscription : Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1000
Rubrique : Archives et bibliothèques
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE1000

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2725
Réponse publiée le : 16 septembre 2002, page 3153